

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2015 À 20 H 00

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi trente mars deux mille quinze à 20h00, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**MEMBRES PRESENTS (13)** : Abdelhamid BELHADDAD, Claude BERARD, Gérard BORDON, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, SORNET Emilie.

**MEMBRES ABSENTS (01)** : Yves MORVAN

**PROCURATIONS (01)** :

De Yves MORVAN à Philippe GIRARD

**Secrétaire de séance** : Madame Madeleine LAPERROUSE.

**ORDRE DU JOUR** :

**I. Projet de Groupement d'Intérêt Public pour l'achat des compteurs communicants d'électricité :**

Monsieur le Maire donne la parole à Bruno Villemin, directeur de la Régie Electrique municipale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un décret oblige l'installation de nouveaux compteurs communicants sur le réseau avec une échéance de déploiement en 2026.

Ces nouveaux dispositifs, pilotables et relevables à distance permettront un nombre plus important de comptages, de proposer plusieurs types de contrats et de formules tarifaires à l'abonné.

Les instances gouvernementales ont décidé que ces compteurs ainsi que leur pose sont à la charge des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) soit pour notre commune, la Régie Electrique municipale ce qui représente un investissement de 135 000 €.

Il nous est proposé jusqu'au 31 mars 2015, d'adhérer à un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour nous permettre de bénéficier :

- d'un tarif d'achat avantageux pour les compteurs et les concentrateurs associés
- de la gratuité des spécifications fonctionnelles des matériels.

M. Yves MORVAN, absent, a demandé à mentionner 2 remarques :

- il soulève le problème de la suppression des emplois liés à la télé relève
- il déplore que les compteurs et leur pose soient à la charge de la Régie

**Vote pour adhérer au GIP pour l'achat des compteurs : 13 POUR, 1 ABSTENTION (Y. MORVAN)**

La commission de La Régie Electrique a voté à l'unanimité l'intégration au GIP

Bruno VILLEMIN quitte la séance.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du jeudi 12 mars. Il est approuvé.

**II. Vote des taux d'imposition 2015 et du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur en 2014 :

- taxe d'habitation : 4,83 %,
- taxe sur le foncier bâti : 10,10 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 85,81 %.

Elles ont permis une recette de 214 395 euros. Elles produiront, pour 2015, une recette de 217 172 € (estimation de la DDFIP).

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages, nous proposons de garder les mêmes taux pour 2015.

**Vote : 14 POUR.**

Par ailleurs, depuis 2005, les habitants de Sainte-Marie-de-Cuines ne payaient plus de redevances sur les ordures ménagères puisque la TOEM était prise en charge par l'ex-CCVG. Depuis, avec la création de la 4C, la compétence des ordures ménagères a été restituée à la commune. En octobre 2014, le Conseil municipal avait délibéré en faveur de l'instauration de la TOEM pour 2015. Il s'agit ce soir, d'en décider le taux.

Monsieur le Maire propose d'instituer une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,91% (le taux est fixé chaque année), ce qui permettrait d'après le calcul du Trésorier, de couvrir le montant de la participation demandée à la commune par le SIRTOMM en 2015 soit 86 400 €.

Ce taux pourrait baisser à l'avenir grâce à un meilleur tri sélectif et l'installation des containers semi enterrés prévus en 2016, qui diminuent le coût de l'enlèvement des ordures ménagères. C'est le cas par exemple pour St Avre.

**Vote : 14 POUR.**

### **III. Programmation annuelle des travaux ONF et demandes de subventions (Département et Région).**

Monsieur le Maire précise qu'une présentation a été faite par Monsieur Gilles GUILLERMAND lors de la réunion de la Commission "Eaux et forêts".

Tous les travaux prévus en 2014, dans le cadre du programme 2004/2018, n'ont pas été effectués, nous les retrouverons au budget 2015.

- Travaux d'exploitation : ils concernent du bois d'œuvre et bois d'énergie sur les parcelles 34 et 35 (montant estimé des dépenses : 65 609 € TTC). Les recettes escomptées s'élèvent à 75 438 € TTC + un solde 2014 de 19 687 € TTC, soit 95 683 € pour la vente de bois façonné. Il s'agit d'exploitation encouragée avec l'avance de trésorerie via le fonds d'amorçage puisque la commune est éligible.

Notre forêt reste donc encore une source de revenus pour la commune.

- Travaux d'investissement : il est proposé le dégagement et le dépressage de semis naturels sur la parcelle 34 pour un montant de 5 830 € TTC avec une subvention possible de la Région Rhône-Alpes d'un montant de 1 590 €.

Compte-tenu des finances pour l'année 2015, il est proposé de ne pas réaliser ces travaux d'investissement pour 2015 mais de les prévoir pour 2016.

**VOTE 14 pour.**

### **IV. Vote des budgets primitifs 2015.**

Il est à rappeler que tous les budgets ont été étudiés et élaborés par les différentes commissions et les membres de la commission "Finances" qui s'est réunie les 10 et 24 février. Ils ont été présentés au conseil municipal le 12 mars 2014 lors du débat d'orientation budgétaire.

- B.P. Commune : Présentation de M. Philippe GIRARD.

**En investissement** : la priorité est laissée

- à l'aménagement des 5 lots à bâtir proches du groupe scolaire afin de passer dans l'année la vente du foncier qui va produire une recette intéressante. Des contacts sérieux ont été pris.

- et surtout au remboursement du capital de nos emprunts engagés pour le compte de la commune et pour l'ex-CCVG (1/3 de ceux du centre équestre et ceux des autres investissements répartis entre les 3 communes de l'ex-CCVG) dont il a été inscrit le cas le plus défavorable.

**En fonctionnement** : nos dépenses ont, une fois de plus, été maîtrisées et limitées donc l'estimation budgétaire calculée au plus juste. Malgré des recettes en baisse (dont près de 13% des dotations de l'Etat), nous dégageons un excédent de 308 891 € pour nos investissements.

Le budget est équilibré en fonctionnement à 1 144 095 €.

Le budget est équilibré en investissement à 965 212 €.

Claude BERARD précise que ce budget ne prévoit pas les projets de mise en accessibilité tels que prévue dans l'Ad'Ap délibéré le 16 décembre 2014, la réfection du canal de décharge ainsi que l'espace cinéraire.

Monsieur le Maire rappelle que nous n'avons pas les crédits nécessaires pour engager ces investissements et nous faisons le choix d'inscrire les dépenses essentielles.

Monsieur le Maire précise également que le Préfet a été informé de la situation ; conscient que de nombreuses collectivités ne peuvent mettre en accessibilité leurs ERP et la chaîne des déplacements. Un report a d'ailleurs été lancé pour septembre 2015.

Cependant nous mettrons à profit l'année 2015 pour finaliser les études afin d'envisager les travaux en 2016.

Monsieur le Maire présente aussi l'état de la ligne de trésorerie. Le conseil devra prochainement se soucier du remboursement. Il est donc proposé de voter un budget prudent et sincère, conformes aux recettes et dépenses obligatoires à ce jour sachant que nous attendons les conclusions du conseiller juridique qui préciseront ces états.

Claude BERARD ajoute qu'il reconnaît le budget comme étant sincère sur la forme mais s'oppose au fond.

**Vote : 13 POUR - 1 CONTRE (Claude BERARD)**

- B.P. Eau et Assainissement : Présentation de M. François COMBET.

Le budget est équilibré en **fonctionnement** à 86 540 €.

Le budget est présenté en **investissement** : les dépenses s'élèvent à 36 680 € et les recettes à 89 475 € ; le budget est excédentaire et en suréquilibre de 52 795 €.

Le budget de la commune n'abonde plus le budget de l'eau.

**Vote : 14 POUR.**

- B.P. Régie d'électricité : Présentation de M. Gérard BORDON :

Le budget est présenté en **fonctionnement** : les dépenses s'élèvent à 619 157 € et les recettes s'équilibrent pour un montant de 788 100,19 € ; soit un excédent de 168 943,19 €.

Le budget est équilibré en **investissement** à 177 660,38 €.

Travaux 2015 : la priorité est accordée au lancement d'une cartographie pour les relevés topographiques des réseaux électriques aériens et souterrains (basse et moyenne tension, éclairage public) qui est obligatoire pour 2016.

**Vote : 14 POUR.**

- B.P. CCAS : Présentation de Mme Madeleine LAPERROUSE :

Le budget a été voté à l'unanimité le 20 mars 2015 par le CCAS :

- dépenses : 10 000 euros (bois pour les personnes fragilisées, fêtes et cérémonies, aides)
- recettes : 10 000 euros de subvention communale + un excédent de fonctionnement reporté de 996,97 €.

#### IV. Questions diverses.

- Affaire RILLIARD : le tribunal a donné gain de cause à la commune dans le contentieux sur la résolution de la vente du lot 9 du lotissement "Boucle des Peupliers". Le jugement fait acte de propriété à la commune qui pourra racheter le terrain du lot 9 à la valeur de 2006 moins 10%. Monsieur RILLIARD dispose de deux mois pour faire appel.

- Urbanisme : une notification a été remise par un huissier à Monsieur DEMIR afin de l'informer de la délibération prise par le conseil municipal du 12 mars 2015 sur le Droit de Préemption Urbain que la commune va exercer quant à la DIA liée à la vente DEMIR/CHARMY.

- Rencontre avec la SCI YAPO concernant le délaissé au dessus de la STEP (1300m<sup>2</sup>). Le projet de l'enseigne de bricolage a été évoqué et le propriétaire devra se positionner rapidement car d'autres propositions existent.

- L'opérateur du cyclisme ASO a proposé notre commune pour le Relais étape GAP/St-Jean du 23 juillet, lors du prochain Tour de France: un mini-village va s'installer sur la place du Boulodrome, il recevra les invités des partenaires de la Grande Boucle avec un service de restauration, des animations en attendant le passage des coureurs.

La venue de ce mini-village permettra de promouvoir Sainte-Marie-de-Cuines. Il est proposé de faire découvrir les produits et le patrimoine local (confection du pain aux fours communaux...)

Il serait intéressant que la commission Sports et Loisirs avec les associations de la commune prennent en charge la préparation de la venue de ce relais-étape.

- Intervention de M. Gérard BORDON :

- Un agent des services techniques part en mise en disponibilité pendant 2 ans. Une offre d'emploi a été publiée pendant 2 mois et de nombreuses candidatures ont été reçues. Une série d'entretiens a eu lieu
- Un candidat a été retenu : Cyprien CHANTELOUP, habitant la commune. Un contrat de 3 mois va être proposé dans un premier temps, à partir du 7 avril 2015.

- suite à la décision prise lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier dernier, un camion-pizza viendra assurer des permanences chaque jeudi soir place de la mairie à partir de 17h30 pour un coût de 220 € par an comprenant la place de stationnement et le forfait pour la consommation électrique.

La séance est levée à minuit.

Fait à Sainte Marie de Cuines, le 30 mars 2015.

Le Maire,  
P. GIRARD.